

Initiatives ministérielles

Des voix: Bravo!

M. David C. Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui a pris une initiative très valable en demandant à la présidence de ne pas accepter cette motion d'attribution de temps.

Mon collègue a fait allusion à votre décision de 1987. À l'époque, j'étais porte-parole de l'opposition officielle pour le projet de loi C-22 et, évidemment, le leader du gouvernement à la Chambre était le ministre responsable. Il convient toutefois de signaler que nous avons 73 amendements à étudier à l'étape du rapport et que nous en sommes encore au premier. Étant donné l'intérêt manifesté non seulement par les députés de l'opposition mais aussi par les ministériels, il sera très difficile de faire un examen minutieux de tous ces amendements en donnant à chacun l'occasion d'exprimer son point de vue.

En terminant, je signalerai aussi que nous avons entendu quelques témoins à l'étape de l'étude en comité, mais que nous aurions pu en entendre beaucoup plus et que les discussions auraient pu être plus approfondies si le gouvernement l'avait voulu.

• (1550)

Monsieur le Président, j'espère que vous tiendrez compte de ce rappel au Règlement et que vous n'accepterez pas cette motion d'attribution de temps en vous fondant sur un principe que vous avez appliqué à maintes reprises à la Chambre, celui de la justice. Par mesure d'équité, tous les députés, indépendamment de leur allégeance politique, devraient pouvoir s'exprimer sur une question qui est importante, non seulement au regard de la propriété intellectuelle, mais aussi par rapport aux conséquences qu'elle aura sur notre système de santé et sur les consommateurs canadiens.

J'espère, monsieur le Président, que vous prendrez dûment en considération ce légitime rappel au Règlement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je félicite le député de Kamloops d'avoir lu ces notes intéressantes, mais sans rapport avec la question et pas tout à fait exactes.

Comme vous le savez sûrement, la procédure que le gouvernement a suivie au sujet du projet de loi C-91 était tout à fait conforme au Règlement de la Chambre et, par conséquent, acceptable.

Comme les députés d'en face l'ont dit, il est certainement important que la présidence se montre juste. Il est également important qu'elle reconnaisse, comme elle le fait toujours, du reste, que le Règlement établi par la Chambre est indispensable pour permettre la bonne marche de nos travaux.

Je veux apporter certaines rectifications. Le député de Kamloops a dit que le temps accordé était insuffisant. La deuxième lecture concernant ce projet de loi a commencé en juin.

M. Nowlan: Pendant le congé d'été.

M. Andre: Le député dit qu'il faut du temps pour que la population puisse prendre connaissance du projet de loi et faire connaître ses réactions à ce sujet. À mon avis, cinq mois, c'est fort raisonnable.

Le député là-bas hurle que c'était l'été. Les députés mettent-ils leurs cerveaux au repos durant l'été et sont-ils alors incapables d'étudier une mesure législative?

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Patrick ne travaille pas de l'été.

M. Nowlan: Non, non, non.

M. Andre: Je me demande si le député d'Annapolis Valley—Hants aurait l'obligeance de me laisser terminer ce que j'ai à dire.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre est en train de répondre. La Chambre a écouté attentivement le député de Kamloops ainsi que celui de Cap-Breton—Richmond—Est, et je suis certain qu'elle veut écouter la fin de l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre.

M. Andre: Monsieur le Président, au total, on a consacré à la deuxième lecture cinq heures et quinze minutes.

Une voix: Ce n'est pas suffisant.

M. Andre: Ce n'est pas suffisant? Le député de Kamloops a parlé de la façon de procéder à Westminster, le modèle des parlements. Le débat en deuxième lecture et le vote sur le traité de Maastricht, mesure qui, vous en conviendrez, était très importante pour l'avenir de la Grande-Bretagne et de l'Europe, ont nécessité six heu-